REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2016-12-20-R-0913

commune(s) : Lyon 2°

objet : **Tarifs journaliers - Exercice 2017 - Association Adélaide Perrin**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes handicapées

n° provisoire 5970

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et, notamment, ses articles L 313-8 et R 314-1 à R 314-196 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2015-0830 du 10 décembre 2015 approuvant le rapport du taux directeur et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-1543 du 10 novembre 2016 approuvant le rapport du taux directeur ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2015-03-10-R-0148 du 10 mars 2015 donnant délégation de signature à madame Claire Le Franc, Vice-Présidente ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé entre la Métropole et l'association Adélaïde Perrin en date du 5 avril 2016 ;

Vu les propositions budgétaires de l'association Adélaïde Perrin, gestionnaire des établissements cités à l'article 1er pour l'année 2017 ;

arrête

Article 1er - Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles des établissements gérés par l'association Adélaïde Perrin située 6, rue Jarente à Lyon 2° sont autorisées comme suit :

- Adélaïde Perrin - Foyer de vie - 38 places - 6, rue Jarente Lyon 2°

Groupes fonctionnels		Montants (en €)	Total (en €)
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	351 926	1 928 431
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 228 068	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	348 437	
Recettes en atténuation	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	155	155
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0	

- Adélaïde Perrin - Foyer de vie pour personnes âgées - 52 places - 6, rue Jarente Lyon 2°

Groupes fonctionnels		Montants (en €)	Total (en €)
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	449 533	2 463 261
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 568 648	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	445 080	
Recettes en atténuation	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	198	198
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0	

- Adélaïde Perrin - Foyer d'hébergement - 59 places - 6, rue Jarente Lyon 2°

Groupes fonctionnels		Montants (en €)	Total (en €)
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	400 509	2 194 647
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 397 599	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	396 538	
Recettes en atténuation	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	176	176
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0	

- Adélaïde Perrin - Foyer d'accueil médicalisé - 23 places - 6, rue Jarente Lyon 2°

Groupes fonctionnels		Montants (en €)	Total (en €)
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	194 181	1 064 046
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	677 609	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	192 256	
Recettes en atténuation	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	85	85
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0	

- Adélaïde Perrin - Accueil de jour - 52 places - 6, rue Jarente Lyon 2°

Groupes fonctionnels		Montants (en €)	Total (en €)
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	85 019	465 876
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	296 681	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	84 176	
Recettes en atténuation	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	20 563	20 563
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0	

Article 2 - Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les reprises des montants suivants correspondants aux indemnités de départ à la retraite de l'exercice 2015 non utilisées :

. Adélaïde Perrin - Foyer de vie : 4 936 €,
. Adélaïde Perrin - Foyer de vie pour personnes âgées : 6 306 €,
. Adélaïde Perrin - Foyer de d'hébergement : 5 618 €,
. Adélaïde Perrin - Foyer d'accueil médicalisé : 2 724 €,
. Adélaïde Perrin - Accueil de jour : 1 193 €.

Article 3 - Pour l'exercice budgétaire 2017, la tarification des prestations des établissements de l'association Adélaïde Perrin est fixée comme suit à compter du 1er janvier 2017 :

- prix de journée :

. Adélaïde Perrin - Foyer de vie : 173,90 €,
. Adélaïde Perrin - Foyer de vie pour personnes âgées : 141,03 €,
. Adélaïde Perrin - Foyer d'hébergement : 119,81 €,
. Adélaïde Perrin - Foyer d'accueil médicalisé : 129,07 €,
. Adélaïde Perrin - Accueil de jour : 80,04 €.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet, conformément à l'article R 351-15 du code de l'action sociale et des familles, dans le délai d'un mois à compter de sa notification et de sa publication : soit d'un recours gracieux devant monsieur le Président de la Métropole, soit d'un recours juridictionnel devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon.

Article 5 - Monsieur le Directeur général et monsieur le Comptable public -Trésorier de la Trésorerie de Lyon municipale et Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Lyon, le 20 décembre 2016

Pour le Président,
la Vice-Présidente déléguée,

Signé

Claire Le Franc

Affiché le : 20 décembre 2016

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2016.